

Discours
Premier jour de l'édition du timbre commémoratif
du centenaire de l'arrêt de réhabilitation d'Alfred Dreyfus

le 12 juin 2006

Votre présence commune, Madame, Messieurs les ministres, Monsieur le Grand Rabbin, Messieurs les présidents des consistoires, à la Cour de cassation, où j'ai l'honneur de vous accueillir, dans une enceinte judiciaire, le premier jour de l'édition d'un timbre consacré au centenaire de la réhabilitation d'Alfred Dreyfus montre, un siècle après son dénouement, la puissance mythique de l'Affaire, sa dimension universelle, sa dimension nationale, sa dimension politique, historique, communautaire, sa dimension judiciaire mais aussi, mais aussi naturellement, évidemment, sa dimension militaire.

Universelle est, en effet, la lutte contre toute forme d'injustice, contre ses formes les plus tragiques, celles qui privent l'être humain de son honneur, de sa liberté et l'exposent à des souffrances physiques et morales. C'est essentiellement cela qu'illustre le combat d'Alfred Dreyfus ; c'est ce combat qu'il a pleinement assumé avec honneur, foi, courage, détermination, obstination ; c'est ce combat et sa victoire qui font de lui un héros. C'est aussi ce combat qu'avec lui ont mené les « dreyfusards » ; en cela le mouvement d'une France éprise de justice qui refusa l'arbitraire, la ségrégation, le racisme, l'obscurantisme, le cynisme, la raison d'Etat est, pour le monde entier, gravé dans l'intemporel.

La signification politique et historique de l'Affaire a été solennellement rappelée, il y a quelques instants, par le discours du Président de la République à l'occasion de la cérémonie nationale organisée à l'Ecole militaire. Lieu de notre mémoire collective, l'Affaire marque tout à la fois l'affirmation des valeurs républicaines et nationales, la lutte contre l'antisémitisme, l'affirmation de l'Etat de droit. Le sens profond de l'Affaire Dreyfus réside dans la vertu qui donne à la République la force de transcender les crises politiques ou morales les plus graves et lui permet de retrouver l'unité nationale. Le sens profond de cette affaire réside dans la vertu démocratique qui pousse l'Etat à promouvoir les libertés plutôt qu'à les détruire.

Ici même, il y a quelques jours, le 19 juin 2006, un siècle après l'ouverture de l'ultime procès en révision, et dans un livre « De la justice dans l'affaire Dreyfus », la dimension judiciaire de l'Affaire a été montrée. Vous la célébrerez, Monsieur le Garde des Sceaux, je n'en dirai donc davantage.

Il y a douze ans, en 1994, lors du colloque marquant le centenaire de la condamnation d'Alfred Dreyfus, M. le premier président Pierre Drai donna à l'Affaire une portée où résonnent fortement les péripéties de l'année 2006, année sombre pour la justice.

« Il n'a jamais été facile d'être juge – disait M. le premier président Drai - et la confiance accordée se perd vite, souvent à la moindre apparence [...], elle cède la place à la suspicion et au refus. Ce juge indépendant, ce juge impartial, comment le découvrir ? C'est l'homme ou la femme qui, dans une attitude d'éveil permanent, remet sans cesse en cause les prétendus acquis d'une certaine quête de vérité. C'est l'homme ou la femme convaincu que « toute

volonté de croire est une raison de douter » et qui se refuse fermement à la certitude arrogante d'un pré-jugement [...] Le juge doit autant se garder de ses propres préjugés que des pré-jugements d'une opinion publique envahissante et souvent insidieuse »...

« Si l'arrêt des Chambres réunies de la Cour de cassation du 12 juillet 1906, en mettant un terme définitif à l'Affaire, devait avoir une qualité essentielle » – ajoutait-il – « c'est bien celle de l'affirmation que la justice constitue une vertu, [que cette vertu] doit se cultiver et se conforter par les principes essentiels que sont la publicité de l'action judiciaire, la loyauté des juges... »,... « C'est enfin et surtout d'affirmer qu'en définitive et en fin de compte, le mépris du droit coûte cher, souvent très cher ; nous devons nous en souvenir ».

Mais l'Affaire Dreyfus est, en premier lieu, une affaire militaire ; elle l'est par son contexte comme dans chacune de ses péripéties. Militaire est son origine, l'arrestation puis la condamnation d'un officier injustement soupçonné de trahison au profit d'une puissance étrangère dans un climat d'hostilité armée. Militaires sont la conspiration et les faux qui provoquèrent la condamnation ; militaires les conseils de guerre qui la prononcèrent par deux fois. Militaire est aussi l'aboutissement, la loi du 13 juillet 1906, réintégrant Dreyfus dans l'armée. Militaire est la reconnaissance de la nation, dès le 20 juillet suivant, lors de la cérémonie de remise au Commandant Dreyfus des insignes de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Militaires, totalement militaires, furent aussi le comportement d'Alfred Dreyfus, l'attrait pour l'armée d'un citoyen de confession juive, originaire de l'Alsace perdue, reçu à 21 ans à l'Ecole polytechnique, la réussite, consacrant le début de carrière d'un brillant officier sortant de l'Ecole de guerre ; militaire l'attitude durant tout le procès de l'officier accusé, digne, ne s'éloignant jamais de sa foi en l'armée, du respect dû à ses chefs, de la confiance placée en eux, en dépit des circonstances, des attitudes et des manoeuvres contraires ; militaires la droiture, la loyauté, le courage, la persévérance de sa défense ; militaire le sens de l'honneur inspirant sa farouche volonté de réhabilitation ; militaire le refus de l'humiliation d'une réintégration incomplète ; militaire enfin, le courage au front du commandant Dreyfus devenu lieutenant-colonel en 1918.

Militaire fut encore le comportement décisif des officiers qui déjouèrent le complot, parmi lesquels le colonel Piquart, de ceux qui, avec une vision clairvoyante de l'intérêt supérieur du service, et poussés par la recherche de la vérité, n'hésitèrent pas à encourir le courroux, les vexations, les persécutions de l'institution qu'ils servaient cependant avec une loyauté et un dévouement absolus.

Votre présence et votre parole ici, aujourd'hui, Madame le Ministre de la Défense, aux côtés de M. le Garde des Sceaux, revêtent une importance que chacun mesure.

Ensemble, Madame et Messieurs les ministres, Monsieur le Grand Rabbin, à propos de cette affaire d'Etat, nous sommes invités à réfléchir et faire réfléchir au rapport des institutions avec leur passé, sur le rôle de l'histoire dans la construction de la mémoire nationale, à la vigilance nécessaire à l'égard de toute forme de discrimination, aux vertus civiques qui nous guident, au premier rang desquelles la justice si fortement revendiquée par nos concitoyens.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour répondre à l'exhortation de Bernanos : « Veillons à ne pas subir l'avenir mais à le faire ».

Timbre Dreyfus.doc